



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Largentière  
Epreuves sportives  
Dossier suivi par Agnès VIDAL  
04 75 89 90 92

[pref-sp-largentiere-securite@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-sp-largentiere-securite@ardeche.gouv.fr)

Récépissé de déclaration d'une manifestation non motorisée  
comportant un classement final des participants  
et se déroulant sur la voie publique.

Le préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de la route ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'environnement ;

VU la déclaration d'intention d'organiser une manifestation cycliste le 23 avril 2022  
présentée par M. Jean-Pierre CHICOURAS ;

#### DELIVRE RECEPISSE

à M. Jean-Pierre CHICOURAS, de l'association « Union cycliste albenassienne », de sa  
déclaration d'intention d'organiser le 23 avril 2022, la compétition cycliste dénommée  
Grand prix du domaine Lou Capitelle, dans le cadre du Tour de l'Ardèche Méridionale le  
23 avril 2022.

Cette manifestation se déroulera sur les communes de VOGUE, AUBENAS, SAINT  
ETIENNE DE FONTBELLON, SAINT SERNIN, ROCHECOLOMBE, LAGORCE, VALLON PONT  
D'ARC, RUOMS, SAMPZON, SALAVAS, VAGNAS, BESSAS, BEAULIEU, BERRIAS ET  
CASTELJAU et GROSPIERRES selon le parcours annexé au présent récépissé.

Il est précisé, par ailleurs que, au cas où les conditions de la circulation ou les exigences  
de la sécurité le justifieraient, des modifications de parcours pourraient être imposées et  
seraient alors portées à la connaissance de l'organisateur.

Les participants observeront les règlements de la fédération française de cyclisme en  
matière de sécurité, étant précisé que cette compétition cycliste est inscrite au  
calendrier de la fédération française de cyclisme.

L'organisateur doit mettre en place les moyens de secours adaptés à l'ampleur de la  
manifestation tels qu'indiqués dans son dossier de déclaration, soit :

- Un système de transmission d'alerte sur l'ensemble du parcours et pendant toute  
la course d'orientation,

- Présence des secouristes de l'association départementale de la protection civile de l'Ardèche avec le 23 avril 2022 : 1 VPSP et 3 secouristes,
- un médecin : docteur Jacques HERAL, médecin (RPPS 1002954062), 07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON, sera présent le 23 avril 2022 ,
- un service d'ordre suffisant, confirmé et identifiable aux intersections, lors des traversées de hameaux et à tous les endroits susceptibles de présenter un risque pour les participants et les usagers de la route (la liste des signaleurs agréés est annexée au présent récépissé).

L'organisateur veillera à ce que la manifestation ne soit pas une gêne au passage des secours publics.

Les deux courses cyclistes se dérouleront sous le régime de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

Les participants seront tenus d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

Il appartient aux organisateurs de s'assurer que la manifestation n'empiète pas sur secteur bénéficiant d'une protection réglementaire au titre de l'environnement.

L'environnement devra être respecté et l'impact sur le milieu naturel devra être le plus faible possible. Les marquages sur la chaussée et les inscriptions sur les panneaux de signalisation sont rigoureusement interdits. Un affichage par panneau d'information strictement nécessaire au balisage éventuel de l'épreuve est toléré sous réserve d'un enlèvement total par l'organisateur dans les 48 heures suivant la manifestation.

En aucun cas la responsabilité de l'État, du conseil départemental, des communes ne pourra être mise en cause à l'occasion de cette manifestation dont la responsabilité incombe à l'organisateur qui doit avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile couvrant spécialement l'organisation de cette course d'orientation.

**Le présent récépissé n'est valable que pour l'utilisation des routes du domaine public et ne dispense pas les organisateurs de solliciter l'accord des personnes ou organismes propriétaires des voies privées éventuellement utilisées.**

Fait à LARGENTIERE, le 5 avril 2022,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de LARGENTIERE,



Patrick LEVERINO.

Monsieur Jean-Pierre CHICOURAS  
Union cycliste albenassienne  
Place de la Gare  
07200 AUBENAS.

## NOTE D'INFORMATION A L'ORGANISATEUR

**Objet :** Organisation de la manifestation cycliste du 23 avril 2022.

**Références :**

- articles. L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 du code général des collectivités territoriales ;

( articles L. 331-5 à L. 331-7, L. 331-9, D. 331-5, R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-2 à A. 331-5 du code du sport ;

- code de la route, notamment ses articles R. 411-29 à R.411-31, R. 412-9 et R. 414-3-1. ;

**P.J. :** annexes.

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans votre dossier de déclaration, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation :

### **I Les caractéristiques de l'épreuve**

Le Tour de l'Ardèche Méridionale aura lieu le 23 avril 2022, course en ligne de 146 kilomètres, de 14 heures 30 à 18 heures 30.

### **II Le régime de circulation**

Cette épreuve circulera sous le régime de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

### **III Itinéraire et dates**

La manifestation se déroulera selon l'itinéraire annexé au dossier de déclaration.

Cette annexe est jointe à la présente note.

#### **IV Le dispositif de sécurité**

Conformément à la partie « Information sur le dispositif de sécurité de la manifestation » de votre déclaration, la sécurité de la course sera assurée pour :

le 23 avril 2022, 65 signaleurs dont 50 en poste fixes et 15 en motocyclette ;

Etant donné que cette épreuve se déroulera sous le régime de l'usage exclusif temporaire de la route, les signaleurs seront agréés.

Fait à LARGENTIERE, le 5 avril 2022,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet de LARGENTIERE,



Patrick LEVERINO.

Monsieur Jean-Pierre CHICOURAS  
Association Union cycliste albenassienne  
Place de la gare  
07200 AUBENAS